

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 03 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents :** 11 **Votants :** 14 **Absents :** 1 **Procurations :** 3

Date de convocation : 27/02/2023

Date d'affichage : 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois Mars, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Arocas Claude, Bouat Yvan, Charalambos Jean-Pierre, Coulet Magali, Delmas Alain, Fiol Richard, Fournier Paulette, Frenehard Anne-Marie, Julian Christian, Thomas Sabine, Vernhettes Michel

Absents : Aubelaud Vanessa

Représentés : Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain, Galliard Jean-François a donné procuration à Fiol Richard, Govignon Virginie a donné procuration à Bouat Yvan.

Objet : FIXATION DES TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES

Délibération n° 2023-18

Au cours de cette séance, le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs de location des salles communales comme suit à compter du 06/03/2023:

- **Particulier de la commune :**

- Caution : 300€
- Coût de location : Petit Hall (cuisine + vaisselle comprises) 50€
Grand Hall 40€
Salle des jeunes 30€
Salle des Liquisses 30€

- **Particulier hors commune :**

- Caution : 300€
- Coût de location : Petit Hall (cuisine + vaisselle comprises) 200€
Grand Hall 150€
Maison des jeunes 100€
Salle des Liquisses 100€

- **Associations communales nantaises :**

- Caution : pas de caution applicable, au besoin, un montant de 300€ pourra être retenu sur la subvention octroyée chaque année, après constatation de l'état des lieux.
- Forfait énergie : 30€/an (pour toutes les associations utilisant la salle du Dojo et l'ensemble des salles communales à titre régulier, hebdomadaire ou pour l'organisation de plus de 3 manifestations dans l'année)
- Caution clé du Dojo : Une caution de 30€ pour toutes les associations utilisant la salle du Dojo.

- Associations hors commune :

- Caution : 300€

- Coût de la location : Petit Hall (cuisine + vaisselle comprises) 200€

Grand Hall 150€

Salle des jeunes 100€

Salle des Liquisses 100€

- Mairies des communes voisines (Saint Jean du Bruel, Sauclières, La Couvertoirade et l'Hospitalet du Larzac) :
gratuité si réciprocité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 06 Mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Frénéhard Anne-Marie

Le Maire,

Fiol Richard



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le
Et publication du